



Rétroactif indemnités journalières

Par Loute83

Bonjour

Je suis en arrêt de travail depuis le 20 septembre pour double opération canal carpien et nerf ulnaire.
,donc j'ai perdu 3 jours de carence ..mon employeur me fait un maintien de salaire et la msa verse les indemnités journalières a mon employeur. ..je viens d'être reconnu en maladie professionnelle pour le canal carpien et la MSA a fait une régularisation rétroactif de mon arrêt depuis le 20 septembre , pour le mois de octobre et novembre ..
Je souhaiterais savoir si la régularisation rétroactif me sera versé par mon employeur
?

Par kang74

Bonjour

La régularisation se fera tant au niveau des IJSS que du maintien de salaire .
La seule chose qui peut changer, ce sont les 3 jours de carence si le maintien est à 100% du net .
Il faudra par contre que la comptabilité rectifie notamment pour la déclaration fiscale.
Le fait que vos IJSS soient subrogées ne change rien au fait que vous recevez les décomptes sur votre compte améli,
notamment pour suivre quand ce sera régularisé et pour quelle période exacte .
Au besoin vous enverrez ces décomptes pour rappeler à votre employeur les périodes exactes qu'il doit modifier .